

Séance du 17 décembre 2024

Membres en exercice : 11	Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT
Présents : 8	
Absents : 3	
Représentés : 0	Présents : Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL, Patricia BARRE, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL, Magnolia PONS, Jean-François THEUILLON
Votants : 8	
Pour : 8	Représentés :
Contre : 0	Absents : Agnes LEAL RAMIREZ, Arnaud BUSCAIL, Gwenaelle LAPEYRE
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Carole LACANAL
	Date de la convocation : 11 décembre 2024

Objet : Mise en place de nouveaux électro-tintements sur les cloches de l'église pour le carillon - demande d'attribution de FDAL 2025

Monsieur MILHORAT Laurent Maire présente le rapport suivant :

Monsieur Laurent MILHORAT, Maire de la Commune de SABARAT expose que le carillon de l'église de Sabarat est un élément patrimonial notable. Comme dans de nombreuses communes françaises, le carillon de l'église sert à marquer les heures, signaler des événements religieux ou diffuser des mélodies particulières lors des célébrations.

Installé en 2007, ce mécanisme de tintement d'un carillon d'église fonctionne grâce à un système de marteaux actionnés par des câbles ou des leviers reliés aux cloches. Ce dispositif est électrique.

Il est nécessaire de remplacer les 5 électro-tintements qui sont devenus obsolètes et défectueux.

La dépense globale de cette mise en place de nouveaux électro-tintements sur les cloches de l'Église pour le Carillon de Sabarat est de 5 486 € HT.

Ce projet de mise en place de nouveaux électro-tintements peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du FDAL – Fonds Départemental Action Locale - à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** le projet de mise en place de nouveaux électro-tintements sur les cloches de l'Église pour le Carillon ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Ariège au titre du Fond Départemental d'Action Locale 2025 pour mise en place de nouveaux électro-tintements sur les cloches de l'Église pour le Carillon ;

Le montant de cette demande sera de 2 194 € soit 40 % du montant HT de l'investissement.

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

A Sabarat, le 17 décembre 2024

Le Maire,
Laurent MILHORAT

Le maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte le 09 JAN. 2025
après dépôt en Sous-préfecture le 09 JAN. 2025
après publication ou notification le 09 JAN. 2025



Date de transmission de l'acte: 09/01/2025

Date de réception de l'AR: 09/01/2025

009-210902532-2024_26-DE

A G E D I